



Conseil économique et social

Provisoire

1^{er} septembre 2010

Français

Original: anglais

Session de fond de 2010

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 28 juin 2010, à 15 heures

Président : M. Ali (Malaisie)

Sommaire

Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme (*suite*)

Exposés nationaux facultatifs : Pays-Bas, Guatemala et République de Moldova



La séance est ouverte à 15 h 5.

Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme (suite)

Exposés nationaux facultatifs : Pays-Bas, Guatemala et République de Moldova (E/2010/60, 62 et 67)

1. **Le Président** invite M^{me} Clark, Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement et Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, à exercer la fonction de modérateur pour les exposés nationaux facultatifs.

Pays-Bas (E/2010/62)

2. **M. Schaper** (*Observateur des Pays-Bas*) présente une brève séquence vidéo permettant de comparer les possibilités qui s'offrent à une jeune fille d'aujourd'hui par rapport à ce que pouvait espérer sa grand-mère et insiste sur l'importance que revêtent ces possibilités pour la société dans son ensemble.

3. L'observateur des Pays-Bas dit que dans son pays les femmes mariées sont désormais actives dans tous les domaines de la vie publique alors que 55 ans plus tôt seulement elles étaient considérées juridiquement incapables. Au Parlement, 41 % des sièges sont occupés par des femmes et celles-ci constituent près de la moitié de l'effectif des fonctionnaires. À l'université, 53 % des étudiants sont des femmes et plus de 70 % des femmes néerlandaises exercent un emploi rémunéré pendant plus d'une heure par semaine.

4. Pour élaborer des politiques efficaces, il est indispensable de tenir compte des modes de perception respectifs des hommes et des femmes, qui sont différents. Les femmes restant minoritaires aux postes de direction dans les instances politiques, l'administration et les milieux d'affaires, une initiative a été lancée en 2008 sous l'intitulé « Talent au sommet » pour inciter les entreprises et les organismes publics à remédier à cette situation. Un fonds destiné à faciliter la réalisation du troisième objectif du Millénaire pour le développement a été constitué en 2007; son succès est tel que les Pays-Bas, par l'intermédiaire du Gouvernement et de la société civile, fournissent plus d'un tiers de l'aide

internationale que reçoivent les organisations féminines du monde entier.

5. En raison du vieillissement de la population néerlandaise, il est impératif que les femmes soient davantage présentes dans la population active. Le Gouvernement a pris un large éventail de mesures pour inciter les femmes qui ont des enfants à continuer de travailler.

6. On dénombre encore 200 millions de femmes dans le monde qui n'ont pas accès à la contraception. Sachant que les femmes qui ont de l'instruction ont moins d'enfants et que si la taille de la famille plus réduite, les enfants ont davantage de chances d'être scolarisés et de bénéficier de soins de santé, les Pays-Bas contribuent au Fonds des Nations Unies pour la population, dont ils sont le principal donateur.

7. Un autre grand objectif est la prévention de la violence contre les femmes. L'intégrité physique et la sécurité des filles sont menacées du fait des inégalités qui donnent plus de pouvoir aux hommes, des préjugés relatifs à la sexualité et aux droits des femmes et de l'exploitation du corps féminin par les médias. On estime qu'aux Pays-Bas une fille sur six et un garçon sur vingt ont été forcés d'accomplir ou de subir des actes sexuels contre leur volonté. Il incombe aux parents d'assurer l'éducation sexuelle de leurs enfants et aux écoles d'enseigner aux élèves les moyens de se défendre.

8. Les femmes appartenant à des minorités ethniques, soit 10 % environ de la population féminine des Pays-Bas, ont un niveau d'éducation inférieur à celui des Néerlandaises et des hommes de leur groupe. Des mesures sont prises pour améliorer leur intégration à la vie sociale et au monde du travail et pour aider les hommes et les garçons de ces groupes à changer de mentalité.

9. Les inégalités sont encore plus criantes en cas de conflit. En 2007, les Pays-Bas ont rédigé un projet de plan d'action national fondé sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les femmes ont joué un rôle crucial dans le processus de paix au Libéria et au Sud-Soudan, un exemple qui pourrait être suivi en République démocratique du Congo et en Afghanistan. Les Pays-Bas ont entrepris de renforcer leur coopération avec les pays qui fournissent des contingents.

10. En conclusion, l'orateur dit qu'une mise en œuvre plus énergique de l'ordre du jour en faveur de l'égalité des femmes n'aurait pas seulement pour effet d'améliorer la position de celles-ci dans la société, mais serait bénéfique pour la société dans son ensemble. Il a là une opportunité dont la communauté internationale devrait tirer parti.

11. **M. Rosenthal** (Guatemala), examinateur, estime que le rapport montre que les Pays-Bas sont déterminés à promouvoir l'égalité des sexes et sont conscients de l'importance qu'il y a à favoriser véritablement l'autonomisation des femmes. C'est là un exemple de la voie à suivre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : une ferme volonté politique associée à un financement suffisant.

12. L'intervenant voudrait savoir par quels moyens les Pays-Bas entendent instaurer l'égalité pour les femmes qui souhaitent travailler à plein temps et pour celles qui appartiennent à des minorités ethniques. Il voudrait aussi que les Pays-Bas fassent des recommandations concrètes quant aux mesures que pourraient prendre des pays tels que le Guatemala où la proportion de femmes parmi les parlementaires est bien inférieure. Il serait utile qu'on explique comment reproduire à l'échelon régional et international les stratégies et initiatives mentionnées.

13. **M^{me} Sportis** (France), examinatrice, demande si les Pays-Bas ont réalisé des enquêtes pour savoir si les femmes employées à temps partiel voudraient travailler plus longtemps, et quelles mesures ont été prises pour les aider. Elle voudrait savoir également si des politiques ont été adoptées pour aider aussi bien les hommes que les femmes à concilier vie familiale et vie professionnelle. Il serait intéressant également de connaître les mesures prises pour lutter contre la double discrimination dont souffrent les immigrées.

14. Il faudrait des éléments d'information complémentaires sur l'action menée pour lutter contre les stéréotypes et promouvoir l'égalité et le respect mutuel entre garçons et filles, de même que sur la mixité scolaire. L'intervenante voudrait savoir quelles mesures seront prises sur la base de l'étude relative aux conséquences de la sexualisation. Elle demande des informations sur la méthode utilisée pour établir un plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et si l'on dispose déjà de conclusions préliminaires. Enfin, elle souhaiterait savoir comment la prise en considération

systématique de la problématique hommes-femmes est utilisée pour promouvoir l'égalité.

15. **M. Barton** (États-Unis d'Amérique), examinateur, voudrait savoir comment les Pays-Bas ont fait pour susciter dans les instances politiques la volonté de promouvoir l'égalité des sexes et obtenir l'adhésion des contribuables à ses programmes internationaux. Sachant que les Pays-Bas ont des retards dans des domaines tels que les conditions de travail et l'indépendance économique des femmes, il se demande quelle est la nature des principaux obstacles au changement et pourquoi l'égalité des sexes est encore trop souvent considérée comme la question des femmes.

16. Se référant à l'expérience des Pays-Bas dans les zones touchées par des conflits et à leur vision politique de la coopération pour le développement, l'intervenant demande quels enseignements ont été tirés de la participation plus active des femmes aux négociations de paix et aux programmes de démobilisation. Il se demande aussi comment on pourrait accroître le pourcentage de femmes parmi les signataires des accords de paix, qui est actuellement inférieur à 5 %, et voudrait des informations sur les résultats qu'a eu le déploiement pour une courte durée de spécialistes de la question de l'égalité des sexes dans des zones de conflit.

17. Enfin, s'interrogeant sur les initiatives nationales et internationales qui se sont révélées les plus prometteuses, l'intervenant mentionne à ce propos les incitations fiscales pour le retour à l'emploi ou l'augmentation du temps de travail, les mesures visant à l'intégration des minorités et les initiatives internationales ayant pour objet d'aider les femmes à acquérir des terres.

18. **M. Schaper** (Observateur des Pays-Bas) dit que la société néerlandaise s'est radicalement transformée par rapport à ce qu'elle était il y a moins de 60 ans, quand elle était très conservatrice, très religieuse et très stable. Un changement aussi rapide de la place des femmes dans la société est une évolution dont on peut certainement tirer des leçons intéressantes.

19. N'ayant pas pris part à la Première Guerre mondiale, les Pays-Bas n'ont pas connu alors la même situation que les pays voisins, où les femmes avaient dû remplacer les hommes partis au front. Les femmes néerlandaises sont restées essentiellement des femmes au foyer et aujourd'hui encore, bien que l'état d'esprit

ait changé, le mode d'organisation de la société évolue plus lentement qu'ailleurs. Le pourcentage de femmes travaillant plus de 20 heures par semaine est relativement faible et les écoliers sont encore censés rentrés chez eux pour déjeuner. Bien que la proportion de femmes au Parlement soit impressionnante, elles sont encore sous-représentées dans les conseils d'administration des grandes entreprises et dans certains secteurs économiques.

20. Il y a de cela plusieurs années, le Gouvernement avait déclaré qu'on était allé aussi loin que possible dans l'égalité des sexes, ce qui avait suscité une très vive opposition. Cette réaction est à l'origine du regain d'intérêt porté à la question depuis 2007 environ, date à partir de laquelle l'ONU s'y est également intéressée plus activement.

21. **M. Dijksterhuis** (Observateur des Pays-Bas), Directeur de la Division de l'égalité des sexes du Ministère des affaires étrangères, précise que la plupart des femmes travaillant à temps partiel souhaitent travailler entre 20 à 27 heures par semaine, soit deux à quatre heures hebdomadaires de plus que l'heure actuelle. Le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour les aider à atteindre cet objectif, l'une d'elles consistant à assouplir les horaires. En 2009, dans le cadre de projets pilotes, des accords ont été passés avec des municipalités et des provinces pour que la journée de travail puisse aller de 7 heures du matin à 7 heures du soir au lieu de 9 heures du matin à 5 heures du soir, qui est l'horaire type. On réfléchit actuellement à la possibilité de généraliser le nouvel horaire. Les innovations informatiques et télématiques offrent aussi des moyens d'assouplir les conditions de travail en réduisant la dépendance à l'égard d'un lieu.

22. L'amélioration des possibilités de carrière est une autre forme d'incitation. Lancée en 2008, la charte « Talent au sommet » a déjà été signée par 140 organisations qui représentent quelque 10 % de la population active.

23. Pour ce qui est des incitations financières, le Gouvernement a diminué les avantages fiscaux consentis aux ménages ayant un seul revenu et augmenté ceux des ménages à double revenu. Un avantage fiscal plafonné à près de 4000 € par an est accordé en cas de reprise du travail par une femme mariée. On s'efforce également de substituer au modèle actuel, dans lequel le mari travaille à plein temps et sa femme à temps partiel, un modèle dans

lequel les deux conjoints travailleraient quatre jours par semaine. Le groupe d'étude Temps partiel Plus, créé en 2007, a proposé un certain nombre de mesures.

24. Des mesures ont également été adoptées pour accroître la participation des femmes des minorités ethniques à la vie active. Il leur est proposé des stages d'intégration, des activités bénévoles, des postes paraprofessionnels et du travail rémunéré, et des débats sur le rôle respectif des hommes et des femmes dans la société sont organisés pour tenter de modifier l'attitude à l'égard des femmes. Diverses activités sont menées pour aider les hommes et les garçons des minorités ethniques à changer de mentalité. Résultat de ces initiatives, on dénombre déjà davantage de jeunes filles que de jeunes gens parmi les étudiants de ces minorités qui suivent un enseignement supérieur.

25. Le Gouvernement s'intéresse à deux sujets d'actualité : la sexualisation de la société et la socialisation des jeunes. Ces dernières années, il a lancé divers projets pour expliquer aux hommes et aux garçons comment se comporter de manière respectueuse envers les femmes et les filles et il réfléchit aux modalités à retenir pour inclure la sexualisation et la diversité sexuelle parmi les thèmes que doit aborder le système d'enseignement. L'année 2009 a vu l'entrée en vigueur d'un code de déontologie destiné à lutter contre l'usage de stéréotypes dans les médias.

26. La participation des femmes à la vie politique a pris de l'ampleur sans que le législateur ait eu à imposer des quotas. Au début des années 90, les partis politiques sont convenus entre eux et chacun pour son compte de présenter des candidates. Quelques partis ont présenté des listes alternant le nom d'hommes et de femmes, le résultat étant que 40 % des élus sont des femmes.

27. À la suite de l'étude sur la mise en œuvre en Afghanistan de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, des réunions ont été organisées en août 2009 dans ce pays et en juillet 2010 au Palais de la paix à La Haye, avec la participation de femmes venues d'Afghanistan et de pays environnants qui ont pu exposer leurs points de vue sur la meilleure manière de réaliser la paix en Afghanistan. Un quart des participants à la conférence internationale organisée à Londres sur l'avenir de l'Afghanistan et à la Jirga de paix tenue dans le pays en 2010 étaient des femmes, ce qui constituait une première.

28. Les Pays-Bas s'emploient activement à lutter contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo. Le viol est utilisé comme stratégie de guerre et les victimes ne se font pas connaître de crainte d'être mises au ban de la société. Si ce problème n'est pas abordé dans l'accord de paix, celle-ci restera un vain mot pour la moitié de la population. Des activités ont été conçues pour éduquer ceux qui se livrent à de tels actes de violence.

29. Aux Pays-Bas, l'égalité des sexes n'est plus considérée comme une question exclusivement féminine. Davantage d'hommes s'intéressent activement au problème depuis que le Cabinet et le Parlement ont adopté des directives à cet égard.

30. **Vinay Sahasrabuddhe** (Directeur général de l'organisation indienne Rambhau Mhalgi Prabodhini) voudrait savoir ce qu'ont fait les Pays-Bas pour lutter contre la commercialisation et la sexualisation du corps féminin.

31. **M. Dijksterhuis** (Observateur des Pays-Bas) dit qu'une nouvelle politique portant sur les femmes et l'émancipation, y compris sur la question de la sexualisation, a été publiquement adoptée. Outre le code de déontologie, il faut également mentionner les efforts réalisés dans les écoles pour que les enfants apprennent à considérer comme il se doit les femmes et le corps féminin.

32. **M^{me} Renford** (Observatrice d'Israël) fait observer que les femmes ne peuvent être des agents du changement que pour autant qu'on leur en donne la possibilité. Il reste beaucoup à faire en matière de planification familiale et il est difficile d'obtenir de réels changements si les hommes ne sont pas incités à les accepter. L'intervenante voudrait savoir comment aux Pays-Bas les hommes ont été inclus dans les plans d'action mis en place pour remédier aux problèmes mentionnés.

33. **M. Dijksterhuis** (Observateur des Pays-Bas) dit que la planification familiale ne constitue pas un problème du fait du vieillissement de la population néerlandaise. Les Pays-Bas ont toutefois éprouvé quelques difficultés à mobiliser les hommes en faveur de ses politiques internationales. Conscients du risque de partialité que comporte la décision de confier à des hommes le soin de promouvoir l'éducation des filles et des garçons, ils ont insisté pour que les programmes couvrent l'ensemble de la population et pour que les projets s'adressent aux deux sexes.

Guatemala (E/2010/60)

34. **M^{me} Umaña** (Guatemala), Secrétaire d'État à la planification et à la programmation, illustrant ses propos par un diaporama, dit que le Guatemala est un pays très divers marqué par les inégalités. Si la diversité est source de richesse pour les habitants, l'inégalité est un obstacle au développement. Les femmes souffrent toutes d'inégalités dans les domaines culturel, économique, social et politique. La situation est particulièrement difficile pour les femmes autochtones et les rurales, qui subissent aussi les effets de la pauvreté, de la discrimination ethnique et de l'exclusion territoriale.

35. Depuis la signature des accords de paix en 1996, le Guatemala a fait d'importants efforts et sera très probablement en mesure d'atteindre les OMD relatifs à la santé et à l'éducation. Des progrès ont été enregistrés en matière de santé de la reproduction, mais la situation reste moins bonne pour les femmes autochtones en ce qui concerne les droits sexuels et l'accès à des soins de santé maternelle satisfaisants. Le Guatemala doit aussi s'efforcer de réduire les inégalités entre hommes et femmes pour ce qui est de l'impact du VIH/sida. En cinq ans, le nombre de femmes touchées a dépassé celui des hommes, bien que l'accès aux médicaments et d'autres indicateurs se soient améliorés.

36. En dépit des progrès enregistrés depuis 1990, au Guatemala les femmes et les jeunes ne peuvent pas trouver un travail décent et leur rémunération est très inférieure à celle des hommes. Les femmes des zones rurales gagnent les deux tiers environ de ce que gagnent les hommes vivant en zone urbaine. L'autonomisation, la participation à la vie politique et la mortalité maternelle sont des questions sur lesquelles le Guatemala continue d'achopper. Les violences sexistes, à l'origine d'un nombre croissant de morts violentes parmi les femmes, constituent un autre problème. En raison du conflit qu'a connu le pays et de divers facteurs culturels, il est difficile pour les femmes guatémaltèques d'échapper à la violence.

37. Depuis qu'il est devenu une démocratie en 1986, le Guatemala a fait des progrès mais il reste beaucoup à faire pour que les femmes puissent participer davantage à la vie politique, aussi bien à l'échelon central que local. On compte très peu de femmes parmi les maires ou les membres des conseils municipaux, dont le rôle dans le développement national est décisif.

38. Le Guatemala s'est doté d'un Secrétariat présidentiel à la condition féminine et d'un Bureau du médiateur pour les droits des femmes et a adopté une politique nationale sur l'intégration des femmes et l'égalité des chances. Il est indispensable que des alliances se constituent entre les organisations féminines et les organismes publics ainsi qu'entre les femmes et les autres groupes marginalisés. Les trois administrations précédentes ont toujours appliqué des politiques en faveur des femmes, avec l'appui constant des organisations féminines. Près de la moitié des politiques nationales tiennent compte de la problématique hommes-femmes et cherchent à promouvoir l'égalité entre les groupes ethniques et entre les sexes.

39. Une conjoncture économique défavorable, une répugnance traditionnelle à relever les taux d'imposition et une attitude générale à l'égard des femmes qu'il faudrait radicalement modifier, tous ces facteurs expliquent la lenteur des progrès accomplis par le Guatemala pour ce qui est d'atteindre les OMD et de réaliser l'égalité des sexes.

40. Le Guatemala doit apprendre à mieux gérer son développement. L'adoption de politiques visant à autonomiser les femmes est une priorité, mais le pays doit se doter d'un système de planification efficace pour que ce type de politique ait une incidence sur la vie quotidienne de la population et il doit placer les droits des femmes parmi ses préoccupations politiques. Les programmes devraient bénéficier du souci de transparence et de la volonté d'assurer leur suivi grâce à un système conçu à cet effet. Le Guatemala a fait d'importants efforts pour que ses politiques nationales tiennent compte de ses engagements internationaux.

41. Les catastrophes naturelles viennent aussi contrarier les efforts déployés pour atteindre les OMD. Le Gouvernement n'en est pas moins fermement résolu à le faire au cours des cinq prochaines années et a mis en place à cet effet un programme de suivi.

42. **M^{me} Montenegro** (Guatemala), Directrice technique de l'Observatoire de la santé de la reproduction, dit qu'en raison de la diversité ethnique qui caractérise le Guatemala, les aspects culturels de l'éducation et de la santé jouent un rôle décisif dans le succès des politiques nationales.

43. Le Guatemala s'est doté d'une législation visant à protéger le droit à la planification familiale et à lutter contre la violence sexuelle, le féminicide et la traite

des femmes, mais éprouve des difficultés à la faire appliquer. Il doit réaliser des investissements en vue d'améliorer la condition de la femme et mettre en œuvre des politiques et des programmes publics à effet durable qui lui permettent d'atteindre les objectifs du Millénaire. Pour que le pays puisse aller de l'avant, il faut que l'État, le secteur privé et la société civile collaborent au sein d'alliances stratégiques

44. **M^{me} Pineda** (Guatemala), Directrice exécutive de FUNDAZUCAR, l'Association des producteurs de sucre guatémaltèques, dit que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme font désormais partie des responsabilités des entreprises, car l'action des pouvoirs publics ne peut à elle seule produire les changements nécessaires. En collaboration avec le secteur public, le secteur productif doit s'intéresser aux facteurs culturels et sociaux sur lesquels il faut agir pour réduire les inégalités entre hommes et femmes en ce qui concerne les possibilités d'emploi et de promotion et la rémunération, dans un pays où les familles accordent moins d'importance aux filles qu'aux garçons. Il faut prendre des dispositions pour que les filles puissent toutes accéder à l'éducation et à des soins de santé. Une femme éduquée est en mesure d'améliorer sa situation sanitaire et économique et celle de sa famille.

45. L'autonomisation complète des femmes s'accompagnera d'une décentralisation des mécanismes politiques qui permettra une participation active du secteur privé. Il est impératif de garantir aux femmes et aux filles des possibilités d'accès égales à l'éducation, quel que soit leur groupe ethnique et le lieu où elles vivent, et de veiller à préserver les acquis.

46. **M. Wittig** (Allemagne), examinateur, note avec satisfaction que le rapport dresse un tableau honnête et réaliste des progrès accomplis vers la réalisation des OMD. Le Gouvernement allemand est depuis plus de 30 ans le partenaire du Gouvernement guatémaltèque dans ses efforts de développement et collabore étroitement avec lui dans les domaines de l'éducation, de la gouvernance démocratique et de la justice. Tous leurs projets de développement communs insistent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des peuples autochtones. De grands progrès ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années, en particulier dans les zones rurales, mais d'importants problèmes subsistent. Il paraît difficile que les OMD puissent être atteints d'ici à 2015.

47. Le rapport et l'exposé qui a accompagné sa présentation ont mis en lumière trois conditions essentielles du changement : une politique économique donnant la priorité à une croissance économique durable et prévoyant la participation des femmes; une politique de redistribution qui renforce la cohésion sociale; des politiques visant à élargir l'accès aux services de base et au système de protection sociale, à favoriser l'autonomisation des femmes et à lutter contre le racisme et la discrimination. Il faut aussi améliorer la planification et la mise en œuvre des mesures publiques, la coordination entre les ministères ainsi que la coordination avec et entre les donateurs.

48. Notant avec satisfaction que le Gouvernement est prêt à procéder à une réforme fiscale, l'intervenant dit qu'il ne suffira pas d'augmenter les impôts : il faut remettre à plat le système et prévoir en particulier le recouvrement d'impôts directs progressifs. Cette réforme permettra de financer d'autres mesures indispensables, telles que la réforme du système judiciaire et l'amélioration de la situation en matière de sécurité, car il faut mettre fin à une impunité généralisée et à l'augmentation des actes de violence contre les femmes, qui constituent d'importants obstacles au développement.

49. En conclusion, l'intervenant voudrait savoir quel ordre de priorité le Gouvernement a assigné aux différents objectifs du Millénaire, compte tenu de ses ressources limitées. Il voudrait également savoir ce que le Gouvernement compte faire pour renforcer les liens avec la société civile.

50. **M^{me} Carreño** (Observatrice du Mexique), examinatrice, salue l'action menée par le Gouvernement guatémaltèque et la décision qu'il a prise d'inclure des représentants de la société civile dans sa délégation.

51. Le Gouvernement mexicain prend note avec satisfaction des mesures prises par le Guatemala pour renforcer les institutions et l'arsenal législatif devant assurer la défense et la promotion des droits humains, en particulier réduire la discrimination et la violence dont les femmes sont victimes. Parmi les principales réalisations il faut mentionner la mise en place d'organisations, de politiques et de programmes conçus pour assurer la promotion des droits des femmes et du développement et l'élargissement de la participation des femmes à la prise de décision. Le succès de ces initiatives donne à penser que le Guatemala est capable

de mener à bien durablement ce type de projets et programmes et de progresser sur la voie de développement.

52. Se fondant sur l'expérience du Mexique, l'intervenante recommande de renforcer les programmes visant à promouvoir l'égalité des femmes autochtones, en particulier dans les domaines de l'éducation, on de l'emploi et de la santé. Toute politique sociale doit être informée par une approche transversale de la question de l'égalité des sexes et des droits humains, et doit bénéficier d'un financement. Enfin il est indispensable de définir des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des politiques adoptées en matière d'égalité des sexes.

53. L'intervenante voudrait savoir si le Gouvernement guatémaltèque a l'intention de s'appuyer sur d'autres stratégies pour atteindre les OMD et ce qu'il compte faire pour favoriser la participation des femmes, des autochtones en particulier, à la prise de décision dans les domaines politique et économique.

54. **M^{me} Umaña** (Guatemala), Secrétaire d'État à la planification et à la programmation, dit que le Gouvernement a donné pour instruction à son administration d'établir, en s'appuyant sur les renseignements réunis pour établir le rapport au Conseil, un plan qui permette de suivre la réalisation des OMD pendant la période de transition entre deux gouvernements. Cela étant, il faut aussi adopter une politique budgétaire rigoureuse et prendre les mesures voulues pour faire appliquer les décisions politiques relatives aux femmes autochtones.

55. Le Secrétariat présidentiel à la condition féminine veille à l'incorporation systématique de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques publiques et assure le suivi. Différentes administrations se sont engagées à faire plus à l'échelon des municipalités. Une initiative a pour objet de réinstaurer un système de planification nationale axé sur la réalisation des objectifs au niveau local. Les progrès seront suivis par les maires, les conseils municipaux chargés du développement et la société civile à l'aide de 14 indicateurs. Une autre stratégie consiste à créer d'ici à 2015 un bureau de la femme dans les petites municipalités, à l'image de ce qui existe déjà un peu partout ailleurs.

56. La stratégie la plus importante est celle qui vise à promouvoir une vision commune des moyens

d'atteindre les OMD. Pour que les progrès soient rapides, il faut que la société civile, le secteur privé et les organismes publics travaillent de concert.

57. **M^{me} Renford** (Observatrice d'Israël) demande si les gouvernements et les associations représentant la société civile ont des contacts avec les organisations de migrants guatémaltèques installés dans d'autres pays. Israël a collaboré avec plusieurs organisations guatémaltèques à des programmes d'éducation s'adressant aux jeunes, aux femmes autochtones et à d'autres groupes vulnérables.

58. **M^{me} Umaña** (Guatemala), Secrétaire d'État à la planification et à la programmation, dit qu'on assiste à un renforcement des liens de coopération avec les organisations de migrants, en particulier celles installées en Amérique du Nord. Elle précise qu'il y a deux ans environ, une loi portant création du Conseil national pour l'aide aux migrants guatémaltèques a été adoptée. Grâce à un plan d'action commun, le Conseil et les communautés de migrants ont pu renforcer leurs liens. L'un de ses objectifs est de permettre aux citoyens guatémaltèques de tirer parti de l'expérience de leurs concitoyens vivant à l'étranger, de leur savoir et des possibilités qu'ils offrent. Les liens ainsi créés ont joué récemment un rôle essentiel dans la collecte d'une aide pour faire face aux conséquences d'une tempête tropicale. Ils ont aussi permis de créer entre les citoyens vivant en zone rurale au Guatemala et ceux vivant à l'étranger des liens économiques qui se sont traduits par des programmes d'échanges et la promotion des productions locales.

59. **M^{me} Pineda** (Guatemala), Directrice exécutive de FUNDAZUCAR, l'Association des producteurs de sucre guatémaltèques, dit que son organisation a réalisé un projet communautaire d'aide aux enfants en collaboration avec le Gouvernement israélien et un projet avec le secteur privé en coordination avec les Ministères de l'éducation et de la santé. La stratégie qui a alors été adoptée a été mise en œuvre avec la participation de partenaires locaux et on espère qu'elle deviendra une politique municipale, comme en Israël.

60. **M. Dijksterhuis** (Observateur des Pays-Bas), rappelant que les études sur les effets des catastrophes naturelles montrent que la majorité des victimes sont des femmes, demande si l'on a réalisé une analyse par sexe des effets des catastrophes qui ont récemment frappé le pays. Sachant qu'en raison du changement climatique, ces catastrophes risquent de devenir

toujours plus graves, il aimerait savoir si les nouveaux programmes de préparation aux catastrophes tiennent compte de cette problématique.

61. **M^{me} Umaña** (Guatemala), Secrétaire d'État à la planification et à la programmation, dit que le Guatemala fait partie des 10 pays jugés les plus vulnérables face aux changements climatiques, un classement sans doute justifié par l'augmentation importante de la fréquence et de l'intensité des tempêtes qui l'ont frappé au cours des 10 dernières années. Cette vulnérabilité est encore aggravée par la situation économique et sociale du pays. Des femmes en ont été victimes, mais d'autres ont pris une part importante aux efforts de reconstruction, jouant un rôle majeur dans la reconstitution du tissu social. Ayant tiré les leçons de l'ouragan Stan, à l'origine des coulées de boue qui ont enseveli nombre de femmes et d'enfants dans la région du lac Atitlán, le pays était mieux préparé lorsqu'est survenue la dernière tempête tropicale.

62. Plus tard dans la semaine, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes présentera une évaluation préliminaire des dégâts provoqués par cette tempête, ce qui permettra de mieux connaître l'incidence de la catastrophe sur les femmes, en particulier les femmes autochtones. Le Président a décidé que l'étude porterait non seulement sur la reconstruction, mais également sur les moyens de consolider le système d'investissement public et de renforcer les capacités locales, afin d'améliorer la résistance aux catastrophes et de faciliter les efforts de reconstruction et de prévention. Les femmes pourraient dans ce contexte assumer davantage de responsabilités dans les instances locales chargées de la préparation et des interventions.

63. **M^{me} Montenegro** (Guatemala), Directrice technique de l'Observatoire de la santé de la reproduction, dit qu'en concertation avec le Secrétariat présidentiel à la condition de la femme, il a été décidé de distribuer dans les abris des trousseaux d'urgence en cas de viol, car on a constaté une augmentation du nombre de viols et de grossesses non désirées à la suite de catastrophes naturelles. La malnutrition augmente aussi du fait que nombre de familles rurales perdent leurs moyens de subsistance. Il est donc nécessaire pour aider les femmes d'inclure un minimum de provisions alimentaires dans l'aide apportée tout de suite après une catastrophe.

64. **M^{me} Leckomba Loumeto-Pombo** (Congo), rappelant que la condition des filles est l'une des priorités figurant dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, demande quelles mesures ont été prises pour aider les fillettes devenues mères, dont certaines à 10 ans, et faciliter leur réinsertion dans la société.

65. **M. Nahayo** (Observateur du Burundi), se référant à l'éducation des garçons, voudrait savoir si l'on a constaté une évolution des mentalités en ce qui concerne la situation juridique des filles.

66. **M^{me} Umaña** (Guatemala), Secrétaire d'État à la planification et à la programmation, explique que l'une des principales difficultés s'agissant de la situation des jeunes mères est de faire prendre conscience que ce phénomène appelle un changement de politique et une sensibilisation du public. Diverses études sur la santé maternelle et infantile réalisées au cours des 20 dernières années ont mis en lumière la gravité du problème. Toutefois la tâche est complexe, l'une des difficultés et non la moindre tenant aux dissensions entre certains groupes culturels, linguistiques ou religieux et à leur refus de voir là un problème exigeant l'intervention de l'État.

67. L'action menée par les organisations de la société civile, en coordination avec le Ministère de la santé publique et de l'assistance sociale et d'autres organes compétents, a conduit à l'adoption de lois renforçant les programmes de santé sexuelle et procréative, notamment la Loi sur la planification familiale. Reste à doter le Ministère de la santé publique des moyens de les faire appliquer. Le Ministère de l'éducation, quant à lui, a entrepris une action de sensibilisation, en inscrivant l'éducation sexuelle au programme des écoles primaires. Avec l'appui de l'ONU, le Guatemala s'efforce depuis plusieurs années de sensibiliser les pères à leurs responsabilités, dans le cadre d'un programme qui s'adresse également aux écoliers.

République de Moldova (E/2010/67)

68. **M. Bodi** (République de Moldova), Ministre d'État, illustrant ses propos à l'aide d'un diaporama, dit que son pays avait fixé en 2004 les cibles nationales qui devaient lui permettre d'atteindre les OMD et qu'il les a révisées en 2007 après une analyse des progrès accomplis et une série de consultations avec les organes concernés. Les OMD ont été intégrés dans la stratégie de développement national pour la période

2008-2011 et leur état d'avancement fait l'objet d'un suivi.

69. La République de Moldova a fait d'importants progrès dans plusieurs domaines : réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile et maternelle, extension des zones protégées par l'État, accès d'un plus grand nombre aux technologies de l'information et promotion de l'égalité des sexes. En revanche, elle accuse des retards dans les domaines suivants : éducation, lutte contre la tuberculose et assainissement.

70. En 2007, la République de Moldova a affecté 1,8 % de son PIB aux programmes d'assistance sociale, un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne régionale et à celui de la plupart des pays à faible revenu. Le Gouvernement espère qu'à la fin de 2010 les deux tiers de ceux qui peuvent y prétendre en bénéficieront et qu'il pourra ainsi supprimer les allocations actuellement en place. Une importante campagne d'information sur cette question est en cours. Le salaire minimum a déjà été relevé et le sera de nouveau jusqu'au seuil de pauvreté absolue. Les nouveaux programmes d'assistance sociale ont déjà eu un impact, puisque l'on assiste depuis 2008 et 2009 à une baisse des taux de pauvreté absolue et d'extrême pauvreté.

71. L'égalité des sexes est une priorité pour le Gouvernement depuis 2006. Des lois visant à la promouvoir et à prévenir et sanctionner les actes de violence dans la famille ont été adoptées et une Commission gouvernementale pour l'égalité des femmes et des hommes a été créée, de même qu'un Département chargé des politiques pour l'égalité des femmes et des hommes et la prévention de la violence. Un Programme national pour l'égalité des sexes assorti d'un plan d'action a été adopté et des principes directeurs visant le même objectif ont été intégrés pour la première fois au programme du Gouvernement.

72. En République de Moldova, une femme sur quatre ayant entre 16 et 35 ans a subi des actes de violence au sein de la famille, et la traite d'êtres humains sévit également dans le pays. Parmi les victimes de ce trafic qui ont reçu une assistance, 70 % vivaient dans la pauvreté et 90 % avaient été victimes antérieurement d'actes de violence dans la famille. En partenariat avec des organisations internationales et non-gouvernementales, le Gouvernement a mis en place un système national d'orientation pour aider les personnes qui sont déjà victimes de la traite ou risquent

de le devenir, système dont 900 personnes environ ont déjà bénéficié. Un Comité national de lutte contre la traite d'êtres humains relevant du Ministère des affaires étrangères a également été créé.

73. L'action menée dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture a été moins fructueuse. En dépit de l'augmentation du budget de l'éducation, porté de 5,7 % du PIB en 2001 à 8,2 % en 2008, moins de 40 % des crédits servent à financer les réformes, le reste étant affecté au paiement des traitements. On notera à ce propos que les traitements des enseignants sont généralement inférieurs à la moyenne nationale, ce qui peut expliquer l'écart de rémunération général entre les hommes et les femmes, puisque celles-ci sont sensiblement plus nombreuses que les hommes dans ce domaine d'activité. La moitié des dépenses d'éducation concernent l'enseignement général obligatoire. Toutefois, les infrastructures scolaires ne sont utilisées qu'aux deux tiers de leur capacité et le taux d'inscription ne cesse de diminuer depuis 2005. Avec l'appui de ses partenaires de développement, le Gouvernement a lancé récemment une série de réformes visant à accroître l'efficacité du système d'enseignement, notamment en optimisant le réseau d'établissements.

74. Entre 2004 et 2008, le montant des subventions agricoles versées en République de Moldova a été multiplié par vingt. Le secteur n'en continue pas moins de pâtir d'un manque d'efficacité et de compétitivité. L'aide aux agriculteurs prend majoritairement la forme de subventions aux intrants et à la production plutôt qu'aux investissements, mais le Gouvernement a commencé en 2010 à mettre en place des mesures d'incitation à l'investissement dans une forme d'agriculture à forte valeur ajoutée, une réforme bénéficiant d'un appui important apporté par l'Agency for International Development des États-Unis au travers de la Millennium Challenge Corporation.

75. Bien que la République de Moldova ait réussi à réduire sensiblement la pauvreté depuis 2000, le PIB par habitant reste inférieur à celui des autres pays de la région. La crise économique mondiale a évidemment eu un impact : l'année 2009 a été marquée par une stagnation de tous les secteurs de l'économie et une baisse de 6,5 % du PIB. Toutefois, celui-ci a progressé de 4,7 % au cours du premier trimestre de 2010. La crise a été l'occasion de réduire les dépenses publiques et d'engager le pays dans la voie de la réforme, une entreprise qu'il pourrait toutefois être difficile de

poursuivre du fait que des élections auront lieu en 2010. La signature prévue d'un accord d'association avec l'Union européenne est une autre initiative qui ouvre des perspectives pour la République de Moldova.

76. Les inégalités entre les sexes continuent de soulever un certain nombre de problèmes. Si les femmes détiennent actuellement 30 % des sièges au Parlement, les possibilités d'emploi à égalité avec les hommes sont limitées. La plupart des femmes actives travaillent dans des secteurs faiblement rémunérés où elles occupent le bas de l'échelle. En outre, le taux de chômage de la population féminine augmente.

77. En conclusion, l'orateur dit que le Gouvernement est déterminé à atteindre les OMD en mettant en œuvre les programmes de réforme nationaux. Tous ces objectifs seront pleinement intégrés aux documents directifs et 21 des 27 objectifs mesurables devraient être atteints d'ici à 2015.

78. **M. Garayev** (Observateur de l'Azerbaïdjan) estime que les informations communiquées montrent que les politiques et stratégies de la République de Moldova sont pleinement conformes aux objectifs adoptés sur le plan international. L'action menée pour atteindre les OMD n'a pas eu partout les mêmes résultats, le domaine social étant celui où elle s'est révélée le plus efficace grâce à l'attention portée à ce secteur dans le cadre du processus de développement, notamment aux volets concernant la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et, sur certains points, l'éducation. Les efforts déployés pour lancer et appuyer les initiatives régionales portant sur l'égalité des sexes, la traite des êtres humains et le chômage sont particulièrement remarquables et des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les objectifs 2 à 5. Toutefois, il est indispensable pour conforter les résultats que les financements soient sensiblement plus importants et que l'État renforce son action.

79. **M^{me} Miculescu** (Observatrice de la Roumanie) dit que sa délégation se félicite de l'accent mis sur l'objectif 3 et souscrit à l'affirmation selon laquelle il est indispensable pour l'atteindre de changer les mentalités. La démarche adoptée pour cela par la Moldova pourrait servir d'exemple à d'autres pays qui essaient de promouvoir l'égalité des sexes dans des sociétés patriarcales.

80. L'oratrice félicite le Gouvernement de la République de Moldova de l'attention qu'il porte aux

droits humains, à l'état de droit et à la démocratie, ainsi qu'à l'égalité des sexes, et se dit confiante qu'il continuera de lutter contre la violence au sein de la famille, la discrimination en matière d'emploi et la traite d'êtres humains. Des textes de lois et des organismes publics ont été mis en place pour lutter contre la discrimination dont les femmes font l'objet et il existe une volonté politique de surmonter les obstacles à la promotion des droits des femmes. Le programme national et le plan d'action pour l'égalité des sexes établis pour la période 2010-2015 sont crédibles et constituent des outils indispensables pour atteindre les OMD. Par ailleurs, en reconnaissant que dans une société traditionnelle l'éducation est la clef de la lutte contre les préjugés, les autorités moldaves font preuve de réalisme et de clairvoyance.

81. La délégation roumaine note toutefois avec une préoccupation croissante que l'existence d'une région séparatiste, la Transnistrie, qui échappe en partie au contrôle de la capitale, est à l'origine de désordres et contribue à alimenter la traite d'êtres humains, signe qu'un conflit prolongé ne peut qu'exacerber les problèmes. Elle se félicite, en revanche, que la République de Moldova soit déterminée à intégrer l'Union européenne et à procéder aux modernisations que cela implique dans les domaines politique, économique et social. Considérant qu'en la matière la République de Moldova est un partenaire prioritaire, la Roumanie appuiera résolument l'action qu'elle mène pour mener à bien ses réformes démocratiques, consolider durablement l'économie et promouvoir les principes et valeurs européens.

82. **M. Barton** (États-Unis d'Amérique) estime que le bilan fait par la République de Moldova de son action est l'un des plus honnêtes qui aient été présentés et apprécie tout particulièrement le souci de réalisme et d'impartialité marquant l'exposé des principaux progrès enregistrés et des énormes difficultés qui subsistent. L'adoption d'une présentation alignée sur les OMD est une initiative judicieuse. Conscient des problèmes dramatiques auxquels la République de Moldova a dû faire face dans la période récente, l'orateur la félicite des résultats qu'elle a obtenus, qu'il s'agisse de l'accès de tous à l'éducation et du taux d'alphabétisation, de la réduction de la mortalité infantile, de la représentation des femmes au Parlement ou de l'adoption de lois et autres textes normatifs. Fermement convaincus de la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme en

République de Moldova, les États-Unis continueront d'aider le Gouvernement à mener à bien l'action qu'il mène atteindre ces objectifs et s'intégrer à l'Europe.

83. Notant l'immense écart qui subsiste entre ce que dit la loi et ce qui se fait à l'échelon local, l'orateur voudrait savoir ce qu'il faudrait faire pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour le résorber et si l'on prévoit qu'un cap décisif pourra prochainement être franchi. Se référant aux carences en matière d'état de droit mentionnées dans le rapport, il demande quelles incidences cela peut avoir dans la recherche de solutions aux problèmes des inégalités entre hommes et femmes, lorsque la population est éduquée, la législation satisfaisante et le Gouvernement déterminé. Enfin, il voudrait savoir si l'évolution de la population offre des perspectives aux femmes et s'il est prévu ou nécessaire de mettre en place des mesures d'incitation.

84. **M. Pistrinciuk** (République de Moldova), Vice-Ministre du travail, de la protection sociale et de la famille, dit que son pays est en train de passer d'un système complexe centralisé à un autre modèle fondé sur des initiatives locales ciblées. Des dispositions sont prises actuellement pour renforcer les capacités des organisations communautaires et amener les services publics locaux à collaborer. Les programmes nationaux de lutte contre la violence dans la famille et la traite d'êtres humains sont désormais exécutés au niveau local, une réorientation qui a permis de diviser par trois le nombre de victimes de la traite par rapport à 2007. L'administration de la justice, en revanche, continue de poser des problèmes, mais plusieurs amendements importants portant sur la prévention de la violence et la protection des victimes sont sur le point d'être approuvés par le Parlement.

85. **M. Bodiu** (République de Moldova), Ministre d'État, dit que la restructuration du Bureau du Procureur général, une tâche importante, pourrait être différée en raison des élections, mais que le Gouvernement est pleinement conscient qu'il faut rétablir l'état de droit dans le pays.

86. **M. Pistrinciuk** (République de Moldova), Vice-Ministre du travail, de la protection sociale et de la famille, dit qu'en ce qui concerne la volonté politique et la participation des femmes à la vie politique, les partis étudient les modalités et programmes à mettre en place pour que les femmes soient plus nombreuses à participer aux élections locales et nationales. Les

cadres juridiques et institutionnels nécessaires pour cela existent déjà, mais il faut poursuivre les efforts d'éducation et de formation des femmes à l'échelon local.

87. **M^{me} Immonen** (Programme des Nations Unies pour le développement, République de Moldova) dit que pour la Moldova la tâche est complexe : il faut préserver les acquis obtenus en matière de développement pendant la décennie précédente tout en limitant l'impact de la crise économique sur la croissance et en respectant les engagements internationaux, tels que ceux relatifs aux OMD. Il faut féliciter le Gouvernement d'avoir su tirer parti de la crise pour procéder à des réformes difficiles et de l'avoir fait en continuant de veiller au bien-être de la population. Les politiques adoptées sont clairement informées par les engagements internationaux, y compris ceux qui concernent les OMD. Plusieurs lois, programmes et plans d'action ont été adoptés, ce qui est particulièrement remarquable, et l'appareil judiciaire a été appelé à jouer un rôle plus énergique dans la mise en œuvre des dispositions relatives aux droits humains, des initiatives dont l'intervenante espère qu'elles seront dupliquées dans d'autres domaines. L'intervenante prend note également de l'augmentation du nombre d'ordonnances de protection prononcées par les tribunaux moldaves en faveur de victimes de violences dans la famille.

88. **M. Pistrinciuk** (République de Moldova), Vice-Ministre du travail, de la protection sociale et de la famille, répondant au représentant des États-Unis, dit que son gouvernement attache une grande importance à l'intégration des services sociaux et des systèmes de prestations en espèces. Il est essentiel qu'à l'échelon local les réseaux de services sociaux soient efficaces, surtout dans les communautés vulnérables, d'où l'importance d'une démarche intersectorielle; le fait d'articuler les services sociaux et le versement de prestations en espèces aidera à surmonter nombre des problèmes sociaux que connaît actuellement le pays. Cette approche intégrée sera mise en œuvre progressivement au cours des deux années à venir et devrait se traduire par une diminution de fléaux tels que la violence dans la famille, la traite d'êtres humains et les migrations illégales.

89. **M^{me} Bodrug-Lungu** (République de Moldova), représentante de la société civile, reconnaît que le Gouvernement a pris des mesures importantes pour assurer l'égalité des sexes; il a notamment adopté des

lois à cet effet et lutté contre la violence dans la famille. La communauté internationale des donateurs a elle aussi apporté son soutien. Cela étant, pour que les lois en question soient effectivement appliquées, il faudrait affecter à leur mise en œuvre des moyens financiers. Il importe tout particulièrement que les organisations non gouvernementales (ONG) et celles représentant la société civile participent activement à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes et des budgets, à tous les échelons, et que soient mis en place les organes juridiques nécessaires pour assurer une lutte efficace contre la traite d'êtres humains et la violence dans la famille, et l'accréditation des services sociaux.

90. **M. Bodiu** (République de Moldova), Ministre d'État, se félicite de la participation des organisations de la société civile et signale qu'a récemment été créé un conseil de la participation nationale, qui représente une trentaine des ONG les plus actives du pays et transmet leurs recommandations. Le Gouvernement est tenu de consulter systématiquement ce conseil avant de prendre une décision ou d'adopter un acte normatif, signe de sa volonté de collaborer avec les ONG.

La séance est levée à 17 h 45.